

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 114 (1981)
Heft: 49

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
114. Jahrgang. Bern, 4. Dezember 1981

Organe de la Société des enseignants bernois
114^e année. Berne, 4 décembre 1981



Tagung «Familie – Wohnen – Zuhause»

veranstaltet von der Kantonalen Kommission für Gemeinnützigkeit in Zusammenarbeit mit der Ökonomischen und gemeinnützigen Gesellschaft des Kantons Bern

Dienstag, den 8. Dezember 1981, 10 Uhr, im Kongress- und Kursaal, Bern

Programm

- 10.00 Begrüssung
durch den Präsidenten der Kantonalen Kommission für Gemeinnützigkeit, Pfarrer Paul Knuchel, Liebefeld
- 10.05 Eröffnungswort
von Regierungsrat Ernst Blaser, Landwirtschafts- und Kirchendirektor des Kantons Bern
- 10.15 Besser wohnen – anders bauen
Prof. Dr. phil. Alfred Lang, Ordinarius für Psychologie, Psychologisches Institut der Universität Bern
- 11.00 Die Familie als Grundlage zur Entwicklung der soziokulturellen Persönlichkeit
Dr. phil. Annemarie Häberlin, Psychologin, Kehrsatz
- 14.15 Podiumsgespräch
Leitung: Dr. phil. Ruth Meyer, Oberassistentin am Soziologischen Institut der Universität Bern
Gesprächsteilnehmer: Paul Bürgi, Vorsteher, Knabenheim Auf der Grube – Marie Gerber-Schmid, Präsidentin des Verbandes bernischer Landfrauenvereine – Romy Gyax, Elternkursleiterin – Dr. phil. Annemarie Häberlin, Psychologin – Dr. iur. Gret Haller, Fürsprecherin – Prof. Dr. phil. Alfred Lang, Ordinarius für Psychologie – Andreas Schultz, Fürsprecher, Vorsteher des Kant. Jugendamtes – Hans-Peter Zürcher, Jugendpfarrer
- 16.00 Tagungsabschluss

Erstmalig ist aber wohl, dass die Clowns als Lehrer für das Fach Gesundheit auftraten. In spielerischer, unterhaltsamer Art wurden den begeisterten Kindern im Alter von sieben bis zwölf Jahren die Konsequenzen des übermässigen Alkohol- und Tabakkonsums aufgezeigt und gleichzeitig auf Alternativen aufmerksam gemacht. Und das ohne erhobenen Zeigefinger, ohne Moralien, sondern in echt clownesker und vielleicht gerade deshalb so eingänglicher Art!

Die Clowns warben in Bonn für gesundheitsbewusstes Verhalten. Die Bundesvereinigung für Gesundheits-erziehung Deutschlands und der Zirkus Krone – der grösste Zirkus Europas mit Clowns der Weltklasse – schlossen sich für diese Aktion zusammen. Spass daran schienen neben den kleinen Zuschauern auch alle übrigen Beteiligten zu haben. SFA

Umfrage der Primarlehrerkommission zum Teilpensenslehrersystem

Die Umfrage sollte einen Querschnitt durch die Meinungen ergeben. Befragt wurden Klassenlehrer und Teilpensenslehrer (TPL) auf separaten Bogen. Die Antworten sollten als Ausdruck der Meinung des einzelnen Betroffenen verstanden werden, nicht als Ergebnis einer Abstimmung im Kollegium. Die recht erfreulich grosse Zahl der beantworteten Bogen erlaubt es, die zum Ausdruck gekommenen Meinungen als gültig anzusehen. Von den Klassenlehrern gingen 725 Antworten ein, von den TPL 274.

Für die Auswertung und die daraus zu ziehenden Schlüsse durften wir annehmen, dass die Antworten der TPL mit einzelnen wenigen Lektionen weniger ins Gewicht fallen als die der TPL mit Lektionenzahlen, die finanziell die Existenz ermöglichen (müssen). So sind z. B. die Probleme einer Frau, die zwei Flötenlektionen erteilt, wohl nicht dieselben wie die eines jungen Lehrers, der sich selber erhalten will oder muss. Der kritische Punkt liegt hier bei 15 Lektionen; weniger werden nicht als existenzsichernd angesehen.

Clowns in der Schule

Es geht hier nicht um Schüler, die als «Klassen-Clowns» den Lehrern an den Nerven zerren. Vielmehr handelt es sich um professionelle Köpfer, um Clowns der Spitzenklasse, die in Schulhäusern auftauchten. Selbst das wäre noch nichts Sensationelles, auch wenn in der Schule meist der «Ernst des Lebens» herrscht.

Inhalt – Sommaire

Tagung «Familie – Wohnen – Zuhause»	317
Clowns in der Schule	317
Umfrage der Primarlehrerkommission zum Teilpensenslehrersystem	317
Centre de perfectionnement du corps enseignant	320
Mitteilungen des Sekretariates	321
Communications du Secrétariat	321

A. Teilpensenlehrer

1. 59 TPL erteilen 1 bis 10 Lektionen (a)
- 35 TPL erteilen 11 bis 15 Lektionen (b)
- 37 TPL erteilen 16 bis 20 Lektionen (c)
- 54 TPL erteilen 21 bis 25 Lektionen (d)
- 66 TPL erteilen 26 bis 30 Lektionen (e)
- 23 TPL erteilen 31 + 32 Lektionen (f)

1.1 Zahl der Klassen, an denen unterrichtet wird:

	Klassenzahl									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a) TPL mit 1 bis 10 Lektionen	20	25	9	2	2	—	—	—	—	—
b) TPL mit 11 bis 15 Lektionen	5	5	7	9	4	2	3	—	—	—
c) TPL mit 16 bis 20 Lektionen	3	4	5	8	3	4	6	3	—	—
d) TPL mit 21 bis 25 Lektionen	1	—	—	8	9	9	11	5	6	5
e) TPL mit 26 bis 30 Lektionen	—	1	2	3	11	9	15	11	6	6
f) TPL mit 31 + 32 Lektionen	1	1	—	4	5	3	2	3	3	1

2. Zahl der Schulhäuser, wo die Lektionen erteilt werden:

	Zahl der Schulhäuser					
	1	2	3	4	5	6
a)	35	11	8	—	—	—
b)	14	13	4	—	—	—
c)	19	6	5	6	1	—
d)	20	9	13	6	4	1
e)	15	19	12	7	5	3
f)	6	6	5	4	1	1

3. Als *zumutbar* für einen TPL werden betrachtet (Anzahl Lektionen)

3.1 an einem Schulort	15-18	19-22	23-26	27-30	31+
a)	6	8	12	5	1
b)	3	8	7	2	—
c)	1	8	17	5	1
d)	—	4	21	20	1
e)	—	5	11	34	8
f)	—	—	2	8	13

3.2 an mehreren Schulorten

	15-18	19-22	23-26	27-30	31+
a)	10	12	2	2	1
b)	7	6	2	—	—
c)	3	21	4	1	—
d)	2	22	18	2	—
e)	1	6	19	15	3
f)	—	4	2	12	1

4. Das Existenzminimum wird erreicht

4.1 als alleinstehende Person

	a	b	c	d	e	f
ja	8	14	33	50	63	23
nein	35	15	2	1	0	0

4.2 nur mit einem zusätzlichen Erwerb

	a	b	c	d	e	f
ja	30	13	2	2	0	0
nein	4	8	30	30	31	11

5. Frage nach der beruflichen Situation:

	a	b	c	d	e	f
gut	13	7	4	7	6	6
befriedigend	15	11	10	14	17	9
nur teilweise befriedigend	17	11	15	26	27	8
unbefriedigend	5	7	6	7	15	1

5.1	Mitspracherecht beim Zusammenstellen des Stundenplanes hatten:	a	b	c	d	e	f
	ja	42	23	22	31	31	16
	nein	4	5	5	8	10	3
	teilweise	11	7	14	15	24	4
5.2	Zufriedenheit mit der Zusammenarbeit im Kollegium, vor allem mit den Klassenlehrern:	a	b	c	d	e	f
	ja	43	22	26	39	43	18
	nein	1	1	1	2	1	1
	nur teilweise	12	11	9	13	19	4
6.	Frage: «Wie erfahren Sie Ihre Lehrtätigkeit als TPL?»	a	b	c	d	e	f
	gut	25	10	9	12	10	9
	befriedigend	12	6	7	9	11	6
	nur teilweise befriedigend	13	12	17	19	29	8
	unbefriedigend	6	6	3	13	13	0
6.1	Frage: «Sind Sie im Blick auf die Klassenführung (z. B. Disziplin) zufrieden?»	a	b	c	d	e	f
	ja	33	10	14	13	16	13
	nein	5	5	2	14	16	2
	nur teilweise	18	20	20	27	33	8
6.2	Frage: «Sind Sie mit dem Erreichen der Lernziele zufrieden?»	a	b	c	d	e	f
	ja	31	18	13	17	19	13
	nein	4	2	4	11	7	1
	nur teilweise	20	15	20	26	37	7
7.	Ihre Stelle verlassen in diesem Frühjahr (1981)	ja	nein				
	TPL mit bis 15 Lektionen	18	68				
	TPL mit mehr als 15 Lektionen	86	84				
8.	Als TPL sind tätig	1	2	3	4	5	Jahre
	TPL mit bis 15 Lektionen	48	14	11	8	2	
	TPL mit mehr als 15 Lektionen	98	28	13	24	4	
9.	Eine Stelle als Klassenlehrer wünschen	ja	nein				
	TPL mit bis 15 Lektionen	20	109				
	TPL mit mehr als 15 Lektionen	57	63				
10.	Frage: «Wollen Sie den Lehrerberuf aufgeben, weil Sie als TPL enttäuscht wurden?»	ja	nein	vorläufig			
	TPL mit bis 15 Lektionen	4	74	3			
	TPL mit mehr als 15 Lektionen	5	157	12			
11.	Patentierungsjahr	80	79	78	77	76	75-46
	TPL mit bis 15 Lektionen	11	6	9	8	16	51
	TPL mit mehr als 15 Lektionen	61	25	18	25	12	37
12.	Mitglieder des Lehrervereins sind	ja	nein				
	TPL mit bis 15 Lektionen	55	28				
	TPL mit mehr als 15 Lektionen	124	48				

Es war anzunehmen, dass nicht für alle TPL die gleichen Probleme bestehen. Ihre Stellungnahme ist abhängig

- von der Zahl der erteilten Lektionen;
- von der Anzahl der unterrichteten Klassen;
- von der Anzahl der Schulhäuser und -orte, wo unterrichtet wird.

Es sind nicht finanzielle Fragen, die Unbehagen verursachen; es sind die Schwierigkeiten, die mit der Stellung als «Nichtklassenlehrer» verbunden sind, das Image des Aussenseiters (weniger bei den Kollegen als in der Öffentlichkeit und bei den Schülern, wie aus Bemerkungen hervorgeht).

Offensichtlich dürfte sein, dass Unterricht an sechs Klassen und in drei Schulhäusern das Lehrer-Schüler-Verhältnis ausserordentlich erschwert. Unter solchen Umständen muss man sich schon nach dem Sinn einer starren Begrenzung der Lektionenzahl fragen. Erstaunlich ist die Tatsache, dass sich recht wenige TPL zur Aufgabe des Lehrerberufes entschlossen haben. Hier ist

man auf Vermutungen angewiesen, wenn man nach Gründen sucht.

Wenn man nach Verbesserungen sucht, ist von zwei Tatsachen auszugehen: Das TPL-System ist mindestens für die nächste Zeit fixiert, und die Pensen-Lohnbindung wird nicht aufgehoben.

B. Umfrage bei den Klassenlehrern

1. Das System als solches wird angesehen als

	ja	nein
1.1 unglückliche, rückgängig zu machende Massnahme	251	304
1.2 vorläufige Massnahme zugunsten der Stellenlosen	402	181
1.3 Fest integrierte Lehrerkategorie	202	324

2. Bei grundsätzlich oder teilweise positiver Einstellung werden als Verbesserungen vorgeschlagen:

	ja	nein	teilweise einverstanden
2.1 Mitspracherecht Stundenplan	413	34	128
2.2 Pflicht zu regelmässigen Kontakten mit TPL	432	68	79
2.3 Elternabende TPL und Klassenlehrer gemeinsam	332	118	98
2.4 Pflichtpensum für TPL gleich wie für Klassenlehrer zumutbar?	185	341	—
2.5 Als Ausgleich Finanzbeiträge an TPL? (Besonders für Gebiete mit schwierigen Verhältnissen)	378	139	—
2.6 Vermehrte Beachtung der TPL-Situation durch Seminar und Fortbildung?	397	144	—

3. Bei Ablehnung des Systems oder Betrachtung als befristet, wären vorzuschlagen (mittel- bis langfristig):

	ja	nein	teilweise einverstanden
3.1 Aufheben der Pensen-Lohnbindung?	203	302	—
3.2 Grosszügigere Handhabung der bewilligten Zusatzlektionen (aus pädagogischen Gründen)	435	122	—

4. Schulpolitische Fragen:

	ja	nein	teilweise einverstanden
4.1 Am Klassenlehrerprinzip festhalten?	586	96	—
4.2 Berücksichtigung der nötigen Anzahl TPL und Stellvertreter im Ausbildungskonzept?	390	223	—
4.3 Könnten vermehrt Fachlehrer eingesetzt werden (Handarbeit, Hauswirtschaft sind bereits integriert)	264	401	—

5. Erfahrungen mit dem TPL-System? Hier Schwierigkeiten?

Ein Querschnitt durch die Bemerkungen zu dieser Frage ergibt, dass positive Erfahrungen durchaus vorliegen; negative sind eher im System selber als bei den TPL zu suchen.

Auch hier sind recht deutliche Ergebnisse vorhanden: Man akzeptiert das TPL-System ohne sonderliche Begeisterung, sieht bescheidene Verbesserungsmöglichkeiten, lehnt die Aufhebung der Pensen-Lohnbindung ab, wünscht aber eine flexiblere Praxis und möchte auf keinen Fall irgendwelche Änderungen auf Kosten des Klassenlehrerprinzips durchgeführt wissen. Ein Fachlehrersystem wird deutlich abgelehnt.

Die Interpretation der Ergebnisse sollte nun zu Empfehlungen an die ED führen. Hier kann es sich aber wohl eher um das Aufzeigen der Schwachpunkte handeln, um eine Richtungsangabe; es scheint uns richtig, nicht zu sagen wie, sondern *was* zu verbessern ist.

Edmund Zenger

L'Ecole bernoise

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de janvier 1982

4.3.17

Mathématique: nouveau programme de 8^e année (CIM) (suite, cours 4.3.21 de 1981).

MM. M. Guélat et G. Marti. 21 janvier, 25 février, 25 mars et 6 mai à Bienne.

4.3.22

Mathématique: nouveau programme de 9^e année (CIM) (suite, cours 4.3.22 de 1981).

MM. M. Guélat et J.-C. Wyssbrod. 20 janvier, 9 février, 16 mars, 28 avril et 18 mai à Bienne.

4.3.23

Mathématique: nouveau programme de 9^e année (CIM) (suite, cours 4.3.23 de 1981).

MM. A. Schiess et L. Schori. 21 janvier, 3 mars, 25 mars et 13 mai à Malleray.

4.3.25

Mathématique: nouveau programme de 9^e année (CIM) (suite, cours 4.3.25 de 1981).

MM. S. Chopard et J.-F. Paratte. 21 janvier, 25 février, 18 mars et 16 mai à Tramelan.

5.27

Décoration d'œufs de Pâques (USPM JB BR). Heimatwerk Zurich. 23 et 30 janvier.

5.54.2

Langue et littérature grecques (suite, cours 5.54.2 de 1981). M. R. Flückiger. Dès janvier à Moutier.

5.57.2

Programmation de calculatrices électroniques. MM. J. Bachmann, B. Walther et J. Zumstein. Dès le 23 janvier à Saint-Imier.

5.102.3

Animation de soirées dans les camps scolaires (IEP). MM. P.-M. Farron et Y. Monnin. 20 et 27 janvier, 3 février.

5.102.19

Ski alpin (AEPSJB). M. J.-F. Erard. 30 et 31 janvier à Pizol (Saint-Gall).

5.102.20

Ski alpin (IEP). IEP et ISS. 4 au 8 janvier aux Crosets (VS).

5.103.7

Histoire et science politique. M. L. Burgener. 16 janvier, 15 février à Berne ou autres lieux à fixer.

7.4

Groupe d'entraide et de réflexion. M. J.-P. Waber. Un samedi matin par mois à Tavannes.

Le directeur: *W. Jeanneret*

Avis important

Nous attirons l'attention de

- toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement;

- tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (cila, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.);

- tous les groupes de travail reconnus

sur le fait que les décomptes (subventions, frais) doivent parvenir à la Direction du Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, *jusqu'au 1^{er} décembre, au plus tard*. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

Mitteilungen des Sekretariates

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Séance du mercredi 28 octobre 1981

Présidence: Ulrich Thomann

Il a fallu quatre bonnes heures au Comité cantonal pour venir à bout des objets que lui a soumis le Comité directeur.

Tout d'abord, le président félicite Ernst Grütter, nommé récemment directeur d'Ecole normale, et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité. Il a également le plaisir d'annoncer que, grâce aux efforts de l'Association suisse des enseignants (SLV), la fondation Pestalozzi a octroyé une bourse de 4000 francs à une étudiante bernoise à l'Ecole normale. Ajoutée aux contributions de la Journée cantonale bernoise pour la Jeunesse et de Pro Juventute, elle permet d'assurer le financement de la formation d'une future enseignante qui, pour des raisons particulières, n'avait pas été prise en considération pour l'octroi d'une bourse officielle.

Les retraités ont volontairement porté leur contribution aux dépenses administratives de la SEB de 200 à 1000 francs. Le président de l'Association des retraités a remis cette somme au Secrétariat. La SEB lui exprime sa gratitude.

Le président remet aux membres intéressés le rapport publié par la Direction de l'instruction publique sur les résultats de la consultation concernant la planification d'une phase complémentaire de formation pour les enseignants primaires. La poursuite des travaux est repoussée jusqu'au moment où seront connues les dispositions prises dans le cadre de la révision totale des lois scolaires bernoises.

Affaires scolaires de la session de novembre

Le secrétaire central informe le Comité cantonal des nombreuses affaires scolaires qui seront discutées au Grand Conseil et qui seront, auparavant, traitées avec les collègues députés lors du traditionnel repas de travail en début de chaque session. Outre les importantes révisions de la loi sur la formation professionnelle et de la loi sur l'Université, les députés auront encore à discuter

10 motions, 2 postulats et 10 interpellations concernant l'école. La liste des sujets donne une idée de la diversité des thèmes: mise sur pied d'un organe exécutif de la loi sur la formation professionnelle, révision des directives concernant les effectifs dans les classes, fermeture de classes de langue allemande dans le Jura bernois, décentralisation de la commission des Ecoles normales (mise sur pied de commissions régionales), école de recrue pour les étudiants à l'Ecole normale, indemnisation des remplaçants en cas de maladie, élaboration de décrets sur l'encouragement des activités culturelles, modification de la loi sur les bourses, engagement d'un chargé de cours pour la gériatrie, audition d'élèves par la police, problèmes en relation avec le système des enseignants à temps partiel, participation de l'Etat à la gestion des cantines scolaires, octroi de congés aux membres du corps enseignant, allègements pour raison d'âge pour les enseignants n'ayant pas un poste complet, augmentation du danger sur les pistes de ski, encouragement de la médecine générale par l'Université, avenir de la pédagogie curative, droit à la fréquentation de l'école de langue française de Berne, coordination scolaire suisse, représentation féminine dans les commissions d'experts pour les affaires culturelles, indemnisation pour le sport scolaire facultatif, effectifs dans les classes secondaires de Berne-Ouest.

Lors de la publication du présent rapport, nos lecteurs auront déjà appris par leurs journaux les décisions prises par le Grand Conseil au sujet de ces interventions.

Le Comité cantonal appuie la motion de notre collègue Hamm qui demande qu'à l'avenir des cours de perfectionnement périodiques prévus pour tous les enseignants soient également programmés durant le temps d'école. Plusieurs membres du Comité cantonal mentionnent les expériences très positives qu'ils ont vécues. Ils relèvent également qu'un grand nombre d'inscriptions n'ont pas pu être prises en considération, pour les maîtres secondaires, par exemple. La commission des maîtres primaires tient à souligner le malaise ressenti par le fait que quinze jours de congé avaient été accordés pour les maîtres secondaires, alors qu'on avait estimé qu'une semaine suffisait pour les maîtres primaires.

L'interpellation Burren concernant les travaux manuels n'apporte aucun élément nouveau. Le Comité cantonal se contente de rappeler sa prise de position sur les différents points de la grille-horaire.

S'exprimant sur la motion Schweizer visant à l'introduction d'une phase préalable de pratique obligatoire, le comité la salue en soi, mais estime que l'obligation ne devrait en aucun cas mettre en danger ou porter préjudice à la nouvelle formation en cinq ans.

Assemblée extraordinaire des délégués

Le Comité cantonal se penche sur les différents points de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire des délégués du 25 novembre 1981. Il discute des projets des 13 règlements de la SEB et propose quelques modifications. Elles seront soumises par écrit aux délégués.

Le Comité cantonal discute ensuite de la réglementation transitoire nécessaire suite à la révision des statuts. Il élabore ses propositions à l'intention de l'Assemblée des délégués. Des problèmes se posent en relation avec la nouvelle composition des organes de la Société, avec les statuts des sections et des organisations de degrés, avec l'affiliation obligatoire pour toutes les catégories d'ensei-

gnants ainsi qu'avec la réorganisation du contrôle des membres, l'encaissement des cotisations et l'abonnement obligatoire à la «Schweizerische Lehrerzeitung» et à la «Schulpraxis».

Jakob Willimann est chargé de prendre contact avec des spécialistes en organisation de bureau et en traitement des données. Il présentera ensuite des propositions en vue de la réorganisation du contrôle des membres et de l'encaissement des cotisations.

L'assemblée des délégués sera précédée de deux séances préalables. Elles auront lieu le 16 novembre 1981 au Secrétariat et le 18 novembre 1981 à Sonceboz. La presse sera invitée à l'assemblée des délégués. Heinrich Riesen se tiendra à disposition des journalistes pour des renseignements éventuels. A l'issue de l'assemblée des délégués, le Comité cantonal se réunira en une brève séance pour liquider les affaires urgentes.

Grilles-horaires

La Direction de l'instruction publique a publié une évaluation de la consultation sur les nouvelles grilles-horaires. Les propositions contenues dans la prise de position détaillée de la SEB ont été largement retenues. Il en est de même des propositions des organisations qui n'avait pas été consultées directement.

Comme on pouvait s'y attendre, la nouvelle grille-horaire décidée par la Direction de l'instruction publique sur la base de la consultation diffère en quelques points des propositions de la SEB. Elle tient cependant compte des objections fondamentales et de la majorité des propositions concrètes formulées. Dans la discipline travaux manuels, un compromis acceptable a pu être trouvé. Contrairement aux craintes exprimées par quelques sociétaires, la consultation organisée sous pression de la SEB n'était pas un exercice bidon.

A la suite de la prise de position de la SEB, la Société bernoise des professeurs de gymnastique diplômés a émis quelques critiques. Les organes directeurs de la société ont consulté les sections et les organisations de degrés parce que les grilles-horaires sont un problème qui dépasse les disciplines prises individuellement, parce que, lors des discussions préalables, chaque groupe de disciplines a pu faire valoir ses intérêts (il en est résulté un total hebdomadaire de plus de 40 leçons obligatoires) et parce que les maîtres de branches ont pu participer à la prise de position aussi bien dans les sections que dans la plupart des organisations de degrés. La proposition du Comité cantonal de biffer les leçons facultatives de gymnastique prévues ne signifie en aucun cas une dépréciation de l'enseignement de cette discipline. Cette solution paraissait, au contraire, comme une solution gênante non satisfaisante. La SEB n'aimerait pas que l'enseignement de la gymnastique, en raison du plan d'études et de l'occupation des salles, devienne un enseignement marginal destiné simplement à remplir les horaires. C'est dans ce sens que le Comité directeur a été chargé de répondre aux professeurs de gymnastique diplômés.

Groupe de travail «Pléthore»

Sous la pression de la Direction des finances et de la Direction de l'économie publique, la Direction de l'instruction publique a dissous le groupe de travail chargé d'envisager des mesures pour combattre le chômage des enseignants. Dans une lettre adressée à la DIP, le Comité

cantonal regrette cette mesure d'économie dérisoire. Le groupe de travail était une excellente occasion de discuter entre partenaires sociaux des problèmes de l'emploi d'un groupement professionnel auquel l'Etat a un intérêt particulier, étant lui-même le formateur et l'employeur quasi exclusif. Le groupe de travail avait proposé bon nombre d'actions dans l'intérêt de l'école.

Augmentation du salaire réel

Le Comité cantonal prend connaissance d'une lettre de la VPOD au Conseil exécutif. Elle y critique la décision de ne discuter que plus tard l'augmentation du salaire réel demandée par les associations pour le 1^{er} janvier 1982. La VPOD demande que le Gouvernement revienne sur sa décision négative dans l'intérêt des travailleurs du canton de Berne.

Traitement des maîtres de gymnase

Le traitement des enseignants est fixé en fonction du degré scolaire et de la formation requise, éventuellement du manque de formation requise. Actuellement, quand les maîtres de gymnase enseignent plus d'un tiers de leurs heures dans des classes de la scolarité obligatoire, leur traitement est réduit. Cette réglementation conduit à ce que, lors de l'organisation des classes, des raisons financières l'emportent parfois sur les raisons pédagogiques et à ce que des enseignants ayant la même formation ont un traitement différent pour un même enseignement donné au même degré. Dans la requête qu'elle adresse à la SEB, la Société des professeurs de gymnase demande qu'on l'aide à ce qu'au moins deux points de détail soient corrigés. D'une part, toutes les heures des maîtres enseignant dans plusieurs écoles devraient être considérées globalement et non pas être prises séparément comme différents enseignements à temps partiel. D'autre part, l'enseignement dans les classes de raccordement et les classes de diplôme, ainsi que dans les autres écoles suivant la scolarité obligatoire devrait être ajouté au degré supérieur. Il n'y a que l'enseignement dans les classes de la scolarité obligatoire qui devrait donner lieu à une réduction éventuelle.

Le Comité cantonal se déclare prêt à soutenir les deux requêtes auprès de la Direction de l'instruction publique. Il fait toutefois remarquer que des problèmes analogues existent aussi pour d'autres catégories d'enseignants.

Conditions d'engagement des directeurs d'écoles

Durant des mois de procédure, la Société des enseignants bernois a élaboré un rapport et des propositions concernant l'allégement et l'indemnisation des directeurs d'écoles et autres titulaires de fonctions dans les écoles primaires et secondaires. Elle les a mis en consultation et les a approuvés à l'intention de la Direction de l'instruction publique. Après coup, un seul directeur d'école a critiqué violemment les décisions prises dans une longue lettre adressée au Comité cantonal. C'est son droit. Seulement, c'eût été plus efficace s'il avait présenté ses objections avant les décisions du groupe de travail et du Comité cantonal. Mais ce qui est plus contestable, c'est le fait que le directeur en question a envoyé une copie de ses attaques massives contre les organes qui ont élaboré les propositions à l'inspecteur scolaire et à la Direction de l'instruction publique, mais non à l'organisation des directeurs d'écoles. C'est avec une certaine joie maligne que la DIP a présenté cette lettre à la SEB. Solidarité signifie aussi collaboration lors des procédures

de consultation et acceptation des décisions prises démocratiquement. La SEB n'a pas pour habitude de taire les avis des minorités. Mais de tels coups bas nuisent à l'ensemble des enseignants.

Perfectionnement des enseignants

A la suite de la démission d'Erich Marti de la Commission cantonale du perfectionnement, la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes a été invitée à proposer un remplaçant. La SEB tient à remercier M. Marti de sa longue et fructueuse activité.

La Société des institutrices souhaite qu'une enseignante du degré inférieur puisse siéger dans cette commission. Elle ne conteste toutefois pas aux maîtres secondaires le siège actuellement vacant. Il semble que ce soit la répartition des inscriptions à un cours semestriel (et le refus de certaines) qui ait donné lieu à cette revendication. Les organes directeurs de la Société ont examiné les critères de sélection contestés. Ils sont convaincus que tout s'est passé correctement et que les décisions prises se défendent. Les institutrices ont été représentées durant huit ans dans cette commission et un siège leur sera à nouveau accordé à la prochaine occasion.

Les maîtresses des classes enfantines aimeraient intégrer leur propre organisation de perfectionnement dans celle de la SEB et elles voudraient la voir gérée par une maîtresse de classe enfantine. La chose n'est toutefois pas si facile du point de vue organisation et en raison de l'égalité due aux autres groupes d'enseignants. Le Comité cantonal souhaite que les possibilités soient examinées plus attentivement avant de prendre une décision. Le secrétaire au perfectionnement est chargé d'organiser une rencontre entre les intéressés.

Contribution financière à une votation

La Centrale des organisations féminines du canton de Berne souhaite que la Société des enseignants bernois participe au financement de la campagne qui s'est déroulée lors de la votation sur l'égalité des droits en homme et femme. Cet objectif figure déjà dans les premiers statuts de la SEB de 1892. Le Comité cantonal décide une contribution de 500 francs à prélever sur le Fonds spécial.

Prix d'abonnement à la «Schweizerische Lehrerzeitung»

En raison du renchérissement, l'abonnement à la «Schweizerische Lehrerzeitung» va augmenter. On a toutefois renoncé à une augmentation pour l'année en cours. Le contrat entre la Société des enseignants bernois et l'Association suisse des enseignants sur l'encartage de l'«Ecole bernoise» dans la SLZ ne permet qu'une adaptation annuelle correspondant au renchérissement de l'«Ecole bernoise». C'est dans ce sens que le Comité cantonal a écrit au Comité central de l'Association suisse des enseignants.

Prêt hypothécaire

Le Comité cantonal recommande à l'Association suisse des enseignants une demande de prêt hypothécaire. Il rappelle toutefois le rôle des banques et recommande d'accorder un montant approprié.

Assistance juridique

Dans deux cas difficiles, le Secrétariat a pu aider des membres à résoudre des problèmes concernant leur

engagement. Chaque jour, à plusieurs reprises, il doit renseigner sur des questions juridiques, donner des conseils à des membres en difficulté, discuter de divers problèmes avec les autorités, etc.

Calendrier

Le Comité cantonal approuve le calendrier proposé par le Comité directeur pour 1982. Il s'établit ainsi:

Assemblée des délégués: 26 mai et éventuellement 24 novembre 1982.

Comité cantonal: 27 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin, 25 août, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 8 décembre 1982.

Comité directeur: chaque lundi durant les périodes scolaires.

Secrétariat

Mme Le Coulture, employée au Secrétariat, a donné son congé pour la fin de l'année. Le Comité cantonal est d'accord que, plutôt qu'un employé de bureau, on cherche à engager un adjoint de langue allemande. La place laissée vacante en son temps par la démission d'Eva Meyer pourrait ainsi être repourvue. Il n'est possible d'alléger le travail du secrétaire central qu'en le confiant à un collaborateur au courant des affaires scolaires. Le Comité directeur a été chargé de mettre la place au concours et de l'ouvrir aux enseignantes et enseignants. La formation idéale serait une formation d'enseignant doublée d'une formation commerciale.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Das Problem

Sorgen haben wir! Da schreiben uns Frauenorganisationen, in Zukunft seien alle weiblichen Wesen mit «Frau» anzureden. Und siebzehnjährige Damen korrigieren uns empört, wenn wir sie mit «Fräulein» begrüßen. Auf der anderen Seite weigern sich ältere weibliche Vereinsmitglieder, von uns noch Post anzunehmen, wenn die Anrede

Frau anstatt Fräulein

gebraucht werde.

Nächstens werden wir weder das eine noch das andere verwenden und unsere Briefe oder Zeitschriften nur noch an Züsi Wermuth oder Köbi Schlaumeier adressieren. Entschuldigen Sie es bitte, falls Sie zufällig so heissen, Sie sind nicht gemeint.

Man wird uns dann Unhöflichkeit vorwerfen und sich weigern, so formlos zugestellte Post anzunehmen.

Ich habe nachgesehen, was «Frau» eigentlich bedeutet. Noch im Althochdeutschen gab es das Wort sowohl in männlicher wie in weiblicher Form, und beide bezeichneten hervorragende Führungspersönlichkeiten. Heute wandelt sich der Sinn immer stärker von «verheiratet» zu «erwachsen» sein. Sicher ist es nur noch eine Frage der Zeit, bis man sich über die Bedeutung wieder einig ist. Bis dahin wollen wir doch unser Leben und unsere Arbeitszeit nicht mit derartigen Problemen belasten. Oder sollen wir eine Umfrage durchführen und all unsere Karteikarten mit einem Vermerk versehen, ob unsere ehrenwerten Mitgliederinnen wünschen, mit Frau oder mit Fräulein angedredet zu werden?

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Le problème

Vous nous causez des soucis! Les organisations féminines nous font savoir qu'à l'avenir il faudra appeler toutes les femmes du nom de «Madame». Des jeunes femmes de dix-sept ans nous reprennent indignées quand nous les appelons «Mesdemoiselles». Par ailleurs, des collègues âgées refusent le courrier que nous leur adressons si nous utilisons

Madame au lieu de Mademoiselle.

A l'avenir, nous n'utiliserons ni l'un, ni l'autre des termes et nous adresserons simplement nos lettres et journaux en indiquant Françoise Girard ou Jean Racine. Excusez-nous si, par hasard, vous vous appelez précisément comme cela, nous ne l'avons pas fait exprès.

On nous reprochera alors notre impolitesse et on refusera de recevoir le courrier adressé de la sorte.

J'ai cherché ce que signifiait effectivement le mot «Frau». Dans la langue allemande ancienne «Althochdeutsch», le terme s'utilisait aussi bien au masculin qu'au féminin et désignait une personnalité éminente. De nos jours, le sens continue à évoluer et désigne, actuellement, plutôt une femme «adulte» qu'une femme «mariée». Il ne s'agit certainement que d'une question de temps jusqu'à ce que tout le monde soit d'accord sur la signification. Jusque-là, nous n'allons pourtant pas nous compliquer la vie et le travail par de tels problèmes. Ou bien, devons-nous organiser une enquête et indiquer sur toutes nos fiches si nos honorables membres souhaitent qu'on les appelle Madame ou Mademoiselle?

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.